



COVID-19

Dix comportements à suivre

1. lisez attentivement les brochures d'information affichées dans l'entreprise
2. n'allez pas travailler:
 - si votre température est supérieure à 37,5° C
 - si vous avez d'autres symptômes grippaux
 - si vous étiez en contact avec des personnes testées positives au virus au cours des 14 jours précédents et informez votre médecin traitant/ le médecin de garde
3. si vous présentez des symptômes de grippe pendant le travail, informez immédiatement votre employeur
4. lavez-vous souvent les mains avec de l'eau et du savon ou utilisez les solutions et gels hydro-alcooliques
5. il faut toujours mettre un masque quand vous travaillez avec des collègues (à une distance inférieure à 1 mètre)
6. le masque doit couvrir le nez et la bouche
7. si vous utilisez les véhicules ou les équipements de l'entreprise, vous devez procéder à leur sanification avec des désinfectants à base de chlore ou d'alcool
8. ne partagez pas les bouteilles ou verres/gobelets avec d'autres personnes
9. ne touchez pas les yeux, le nez et la bouche avec vos mains
10. si vous avez besoin d'informations, appelez le numéro vert régional gratuit **800 033033** ou le numéro national gratuit **1500**

